

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Québec, vendredi 3 Mars 1865.

Les débats sur le projet de confédération se poursuivent avec activité dans les deux chambres. Le ministère tient mordicus à faire sanctionner la nouvelle constitution par les deux tiers des communes. L'opposition de son côté harcèle continuellement le cabinet sur chaque résolution passée par la Convention de Québec, et ne lui laisse aucun repos.

Tous les soirs régulièrement un député de la gauche ou de la droite se lève pour demander au Premier quelques explications sur les clauses obscures du projet de constitution.

M. Houde par exemple a demandé à M. Cartier quel serait le titre que porterait un membre de la future chambre locale du Bas-Canada. Le procureur-général Est a répondu que les représentants du peuple dans cette nouvelle législature porteraient comme par le passé, le titre de M. P. P.

M. DORION.—J'aimerais, à savoir du procureur-général si les lettres M. P. P. signifient Membre du parlement provincial ?

M. CARTIER.—Non, ces lettres signifient membre du petit parlement [hear ! hear !]

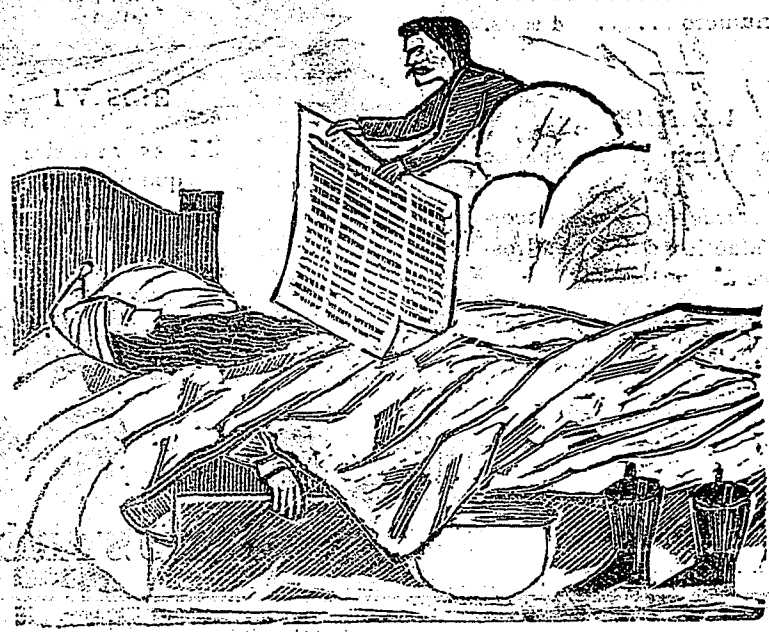
M. TOM FERGUSSON.—M. l'Orateur, vous savez qu'il a été convenu que n'importe quel député parlerait autant de fois et aussi longtemps qu'il le voudrait sur le projet de confédération, c'est pourquoi je me lève aujourd'hui pour donner avis à la chambre que je parlerai le dernier sur cette importante question, et que je me propose dans un discours de 78 heures de récapituler tout ce qui aura été dit dans les deux chambres sur la nouvelle constitution, et de disséquer un à un tous les arguments qu'essaient de faire valoir sur le sujet les députés de l'opposition. J'entreprendrai aussi l'étude de différentes parties de notre squelette constitutionnel afin de démontrer à la chambre tous les vices organiques de la province sous le système actuel. Le débat sur la confédération est ajourné.

M. Jos DUFRESNE, présenta une pétition de M. B. Vohl opticien de Québec, demandant une loi à l'effet d'imposer une taxe plus élevée sur le tabac et les pipes. On lit une pétition de M. Evanturel demandant des amendements à la coutume de Paris sur la forme des testaments solennels avec des effets rétroactifs.

M. Remillard s'opposa à la pétition en disant que la loi actuelle fonctionnait à merveille.

M. J. S. McDonald demanda à la chambre un congé de 15 jours en donnant pour prétexte qu'il redoutait une attaque d'apoplexie. Accordé.

SONGE D'ÉVANTUREL



C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit Et ma feuille ennuyeuse à mes yeux s'est montrée, Des articles de Fabr' pompeusement parée Ses malheurs n'avaient pas abattu sa fierté, Même elle avait encore cet éclat emprunté Dont elle eût soû d'orner ses deux premières pages Qui faisaient au bon sens de réparables outrages " fremble m'a-t-elle dit, Francis digne de moi, " Je perds mes abonnés, tous à cause de toi. " Si tu perds ton procès tout s'en ira au diable Et toi..." En achevant ces mots épouvantables Son ombre vers mon lit a paru se baisser, Et moi je m'i tendis les mains pour l'embrasser Mais je n'ai pu trouver qu'un horrible mélange De papiers déchirés et traînés dans la fange Des phrases sans bon sens, des articles affreux Que les fous de Beauport se disputaient entr'eux.

EPIGRAMME.

SUR L'AVOCAT F. X. LANGÉVIN

Il se répand un bruit que je crois controuvé C'est un canard fiéffé une blagu' colossale On dit que Langevin aujourd'hui s'est lavé. Grand Dieu mes chers amis que l'eau doit être sale

INOUI

Un soir de l'été dernier M. Leroux Cardinal était arrêté sous la fenêtre de Melle. A... dans la rue St George de la Haute-Ville et se laissait caresser le tubé acoustique par les accords d'un piano. Le jeune S... le voit et lui adresse la parole. "Que faites vous donc là M. Cardinal. Elle joue avec beaucoup de talent. Oui, très bien, dit M. Cardinal, et depuis un quart d'heure j'écoute ses réverbérations sur cet instrument. Mais, tenez moi, j'ai une demoiselle qui percute avec beaucoup plus de sonorité.



La vignette ci-dessus représente la chevelure de Mr. F. X. Langévin avocat, vue au microscope.